Image not found or type unknown

RACHAT DE PART LORS D'UN DIVORCE PAR UN TIERS

Par **CALILOU**, le **19/10/2012** à **10:12**

Bonjour, Maître

Mon ami est en instance de divorce. Le divorce n'est pas encore engagé. Il souhaite racheter la part de sa femme sur la maison principale. Cette maison a été estimée à 420 000 euros, soit 210 000 euros chacun.

Nous souhaiterions que le financement du rachat de la part se fasse par 170 000 euros m'appartenant, 40 000 euros fait par mon ami avec ses économies personnelles.

Dans un premier temps, j'aimerais savoir si je peux acheter une partie de la part et ainsi devenir à part proportionnelle propriétaire du bien.

Si ce n'est pas possible, existe-t-il d'autres possibilités pour que mon argent puisse servir à ce rachat de part, sachant que cet argent est disponible (il n'est pas nécessaire de faire un prêt), mais en ayant la garantie que mon nom apparaisse dans l'acte notorié en tant que propriétaire ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **redigan**, le **20/10/2012** à **09:49**

Bonjour,

votre cas, qui n'est pas si particulier que cela, demande les compétences d'un notaire. Lui seul pourra vous conseiller de la manière la plus juste et exhaustive possible. On ne cesse de dire aux gens d'aller les rencontrer, d'autant qu'ils sont gratuits à 99% du temps (certains, plus mercantiles que d'autres, se font payer, ils en ont hélas le droit depuis 1978 ...).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés